DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 JUIN 2016

Délibération
n° 2016.06.208

Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes - Convention projet n°16-11-003 "ZAC de La Contrie" sur la commune de La Couronne : avenant n°2

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Bernadette FAVE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

DELIBERATION N° 2016.06.208

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT	Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - CONVENTION PROJET N°16-11-003 "ZAC DE LA CONTRIE" SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE : AVENANT N°2

Par délibération du 30 mars 2009, la commune de La Couronne a décidé de réaliser une zone d'aménagement concerté (ZAC) pour maîtriser son développement en optimisant le foncier disponible.

Les études menées pour la création de la ZAC ont abouti à deux zones de développement urbain, à proximité immédiate du centre-ville :

- Une zone cœur de ville entièrement située de l'autre côté de la voie ferrée Paris-Bordeaux nommée ZAC secteur « La Contrie »
- Une zone nommée ZAC secteur « Les Sables ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet foncier de la ZAC de La Contrie, la commune de La Couronne a signé avec l'Etablissement public foncier (EPF) Poitou-Charentes une convention projet le 19 juillet 2011.

Un premier avenant à cette convention a été conclu entre la commune et l'EPF PC le 21 mars 2014 afin notamment de prendre en compte les modifications du projet dans le cadre de la ZAC de La Contrie et d'intégrer les nouveaux principes généraux de l'EPF inscrits dans son Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018.

En juillet 2015, la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur les emprises concernées par la ZAC de La Contrie a mis en évidence la présence de vestiges nombreux et bien conservés. Il apparaît alors nécessaire d'engager des travaux de fouilles complémentaires et ces derniers vont générer un retard important par rapport au calendrier de cessions initialement prévu dans la convention projet. En effet, la cession des biens acquis devait être réalisée avant le 1er juillet 2016.

Par ailleurs, une acquisition a été réalisée sur une propriété qui ne faisait pas partie du périmètre initial de la convention. Il convient donc de régulariser la situation en intégrant cette propriété au périmètre d'intervention de l'EPF.

Enfin, les conditions de tarification et de cession, définies au Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018, ont évolué. Il convient de mettre en conformité la convention au vu de ces nouvelles modalités.

Au regard de ces évolutions, il apparaît nécessaire de passer un second avenant à la convention initiale, avec les modifications suivantes :

- Mise en conformité des conditions de tarification et de cession : intégration des dispositions présentes dans le Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018.
- Modification du périmètre d'intervention : intégration de la propriété cadastrée AZ n°64-88-90-210 et 211
- Modification de la durée de la convention projet : prolongation de 3 ans de la date des cessions, fixée initialement au 1er juillet 2016 et reportée au 31 juillet 2019.

GrandAngoulême, qui jusqu'à présent n'était pas partie à la convention, prend part au projet avec la signature de ce second avenant.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 26 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant 2 à la convention projet portant sur la ZAC de La Contrie permettant ainsi la mise en conformité des conditions de tarification et de cession, la modification du périmètre d'intervention de l'EPF PC ainsi que la prolongation de la durée de la convention.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **29 juin 2016**	**Affiché le :** **29 juin 2016**